

**FONDS DE DOTATION RUBIKA**  
Serre Numérique, 2 rue Peclet à VALENCIENNES

FONDS DE DOTATION RUBIKA		
COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2023		
BILAN AU 31/12/2023		
ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)
<b>TRESORERIE</b>		
Disponibilités	6 640	18 828
Placement en compte sur livret associatif	3 306	3 266
<b>Total TRESORERIE</b>	<b>9 946</b>	<b>22 094</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>9 946</b>	<b>22 094</b>
PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 000	1 000
<b><i>Situation nette (sous total)</i></b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>
Fonds propres consommables	7 656	19 861
<b>Total I</b>	<b>8 656</b>	<b>20 861</b>
<b>DETTES</b>		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 289	1 234
<b>Total IV</b>	<b>1 289</b>	<b>1 234</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>9 946</b>	<b>22 094</b>

**FONDS DE DOTATION RUBIKA**  
Serre Numérique, 2 rue Peclet à VALENCIENNES

FONDS DE DOTATION RUBIKA		
COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2023		
COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023		
COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Produits de tiers financeurs		
Consommations de la dotation consommable	12 204	1 538
Autres produits		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat	-	-
<b>Total I</b>	12 204	1 538
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	1 644	1 545
Aides financières attribuées	10 600	
<b>Total II</b>	12 244	1 545
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)</b>	<b>- 39</b>	<b>- 7</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres intérêts et produits assimilés	39	7
<b>Total III</b>	39	7
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
<b>Total IV</b>		
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>39</b>	<b>7</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

# FONDS DE DOTATION RUBIKA

Serre Numérique, 2 rue Pecllet à VALENCIENNES

## **ANNEXE aux BILAN et COMPTE de RESULTAT ARRÊTÉS à la date du 31 DÉCEMBRE 2023**

### **PRINCIPES GÉNÉRAUX**

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06, et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

### **MENTIONS GÉNÉRALES SUR LE FONDS DE DOTATION RUBIKA**

#### OBJET SOCIAL

Le fonds de dotation a pour objet toute action d'intérêt général contribuant à favoriser l'excellence de l'enseignement de la création numérique appliquée au design, au jeu vidéo et à l'animation ainsi qu'à faciliter l'accès des jeunes à cet enseignement et les accompagner dans la réussite de leurs cursus puis de leurs projets professionnels

#### MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les moyens d'action du fonds de dotation sont notamment :

- **Pour favoriser l'excellence de l'enseignement** : le financement de chaires d'enseignement et de recherche, recherche sur des thématiques émergentes, création de nouvelles formations, innovation pédagogique...
- **Pour faciliter l'accès et le parcours de formation des jeunes** : le soutien financier des projets artistiques numériques, l'octroi de bourses à des étudiants français et étrangers issus de milieux défavorisés
- **Pour faciliter la réalisation des projets professionnels** : l'aide aux jeunes aux fins de leur permettre de réaliser leurs projets professionnels

#### NATURE ET PÉRIMÈTRE DES INTERVENTIONS

Par le passé, le Fonds est principalement intervenu pour soutenir le développement de la création numérique appliquée au design, au game et à l'animation, par la promotion et l'accompagnement de l'entrepreneuriat. Ceci correspondait à son objet social d'origine.

En 2020, est intervenue pour la première fois une action portant sur l'aide aux étudiants, grâce à un don fait en faveur de l'association Bourse au Mérite Rubika.

Les actions prévues en 2021 et 2022 n'ont pu être concrètement réalisées, car nous n'avons pas trouvé de solution technique pour procéder à des dons au profit de structures publiques ou parapubliques

# FONDS DE DOTATION RUBIKA

Serre Numérique, 2 rue Pecllet à VALENCIENNES

## FAITS MARQUANTS de l'EXERCICE

Les deux actions prévues pour 2023 ont été réalisées :

1. Affectation de 5 600 € à l'association Bourse au Mérite Rubika, correspondant à un montant supplémentaire et exceptionnel de bourses, octroyées début avril. En effet, suite à l'augmentation, de 200 € par étudiant, des frais de scolarité de l'Ecole Rubika, décidée en cours d'année scolaire 22 / 23, ces bourses supplémentaires, de 200 € par étudiant, ont eu pour but d'aider les étudiants mis en difficulté par cette décision.

Pour le Fonds de dotation, cette action entraine dans son objet social sous l'axe suivant :

***Pour faciliter l'accès et le parcours de formation des jeunes : " octroi de bourses à des étudiants français et étrangers issus de milieux défavorisés".***

2. Affectation de 5 000 € au laboratoire DeVisu de l'Université Polytechnique des Hauts-de-France, porteur du projet M4X.

L'objectif de ce projet est d'inventer un dispositif complet (épistémique, théorique, technique, pratique) qui permet d'enregistrer, de cartographier et de verbaliser les états émotionnels d'un acteur au cours d'une activité.

Cette recherche permettra d'augmenter la valeur ajoutée pédagogique en permettant aux étudiants de mieux saisir les origines des émotions et les moyens de les susciter :

- Déclinaison du dispositif au jeu vidéo et aide à la conception des projets
- Utilisation du dispositif en plénière, pour des films, afin de travailler sur les origines des émotions suscitées
- Utilisation du dispositif pour le design d'objets et l'aide au prototypage

Le fait de signer un partenariat de R&D avec une université était également important pour les diplômes visés et la qualification EESPIG de l'Ecole Rubika.

Cette action entraine dans l'objet du Fonds de dotation sous l'axe suivant :

***Pour favoriser l'excellence de l'enseignement : ... recherche sur des thématiques émergentes, ...***

## BILAN / ACTIF

L'actif du bilan au 31/12/2023 ne comporte pas d'immobilisations ni de créances, mais uniquement un poste de Trésorerie qui est composé de la façon suivante :

Compte courant Crédit Agricole :	6 640 euros
Compte sur livret associatif Crédit Agricole	3 306 euros

# FONDS DE DOTATION RUBIKA

Serre Numérique, 2 rue Pecllet à VALENCIENNES

## BILAN / PASSIF

### I - FONDS PROPRES

Ils sont constitués des Fonds reçus et utilisés depuis la constitution :

Des fonds propres statutaires, de 1 000 euros, ont été versés par le fondateur historique, la SAS RUBIKA. Cette somme ne peut pas être utilisée pour financer des actions ou le fonctionnement du Fonds. Elle ne peut qu'être placée.

Des fonds propres consommables, de 7 656 euros, provenant de la différence entre :

- Un apport financier consommable, de 60 000 euros, qui avait été versé en 2014 par l'Association CREER Promotion, pour permettre au Fonds d'agir dans le cadre de son objet d'intérêt général.
- Un apport financier consommable, de 20 000 euros, qui a été versé en 2021 par la SAS RUBIKA
- Et l'emploi cumulé de ces fonds, qui fut le suivant, pour les différents exercices écoulés :
  - 1 527 euros pour l'exercice 2014,
  - 7 209 euros pour l'exercice 2015,
  - 11 135 euros pour l'exercice 2016,
  - 1 378 euros pour l'exercice 2017,
  - 10 877 euros pour l'exercice 2018
  - 1 447 euros pour l'exercice 2019
  - 23 500 euros pour l'exercice 2020
  - 1 528 euros pour l'exercice 2021
  - 1 538 euros pour l'exercice 2022
  - 12 204 euros pour l'exercice 2023

Soit 72 343 euros, au total, de dotations consommables consommées.

### II - DETTES

Les Dettes fournisseurs et Comptes rattachés s'élèvent à 1 289 euros. Il s'agit de charges à payer constituées par la provision pour honoraires relatifs à la mission du Commissaire aux Comptes (1 260 euros) et de frais bancaires portant sur décembre 2022 (29 euros).

## COMPTE de RESULTAT

### 1. PRODUITS

Ils sont essentiellement constitués de la consommation de la dotation consommable, pour cet exercice 2023, pour 12 204 euros.

# FONDS DE DOTATION RUBIKA

Serre Numérique, 2 rue Pecllet à VALENCIENNES

Cette reprise est calculée chaque année de façon à équilibrer le résultat de l'exercice pour le ramener à zéro.

S'ajoutent également les produits financiers dégagés en 2023 par le placement de trésorerie sur le Compte sur Livret associatif : 39 euros.

## **2. CHARGES**

Les charges externes, 1 644 euros, sont constituées par les honoraires du commissaire aux comptes, KPMG, pour 1 320 euros et par les frais bancaires prélevés tout au long de l'exercice, pour 324 euros.

Les aides financières attribuées, 10 600 euros, reprennent la somme des deux actions réalisées en 2023, détaillées dans les faits marquants exposés en début de cette annexe.

\*\*\*\*\*